

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20100341

**Bordeaux Cité Digitale. Rencontres Mondiales du logiciel Libre.
Convention de partenariat. Signature. Autorisation.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux développe un projet intitulé "Cité Digitale" pour promouvoir les services et usages innovants des nouvelles technologies sur son territoire. Ce projet promeut en particulier les usages numériques autour de la mobilité dans la ville, de l'interaction citoyenne au moyen des logiciels participatifs, de l'accès généralisé à Internet, et de l'accès à la culture et aux contenus éducatifs dans les établissements scolaires de premier degré.

Dans le cadre de ce plan d'ensemble, la Ville de Bordeaux souhaite valoriser l'essor des pratiques et créations numériques.

L'association à but non lucratif « ABUL » organise à Bordeaux la onzième édition des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (RMLL).

Les RMLL sont un cycle de conférences autour du logiciel libre. Elles sont l'occasion de promouvoir les valeurs que sont la coopération, la mutualisation et la solidarité, dont la principale expression est la publication du code source associé au droit de le modifier ou de l'adapter. .

La convention qui vous est proposée en annexe définit la répartition générale des tâches prévues entre la Ville de Bordeaux et l'association « ABUL » à l'occasion de l'organisation du week-end de conclusion des « Rencontres Mondiales du logiciel Libre 2010 ».

Cet événement se déroulera dans les locaux de l'Athénée municipal et sur les quais de Bordeaux les samedi 10 et dimanche 11 juillet. Il propose conférences, ateliers et tables rondes ainsi qu'un village associatif de 1000 m² qui feront découvrir de nouveaux outils (applications, matériels), le développement d'applications libres ou des démonstrations autour des jeux libres, du graphisme, des pratiques éducatives, de l'éducation populaire et des usages.

Dans le cadre de cette collaboration, la Ville de Bordeaux met à disposition de l'association les espaces et les moyens requis pour la bonne tenue de l'événement, l'accès aux réseaux nécessaires au déroulement de la manifestation.

L'association ABUL, pour sa part, prend en charge les contenus de la manifestation et leur financement intégral par ses fonds propres ou ses partenaires, incluant l'organisation des ateliers de la journée, l'habillage graphique de celle-ci, la mise en place d'un site d'inscription et de valorisation, la restauration des participants et le gardiennage des lieux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :
- signer cette convention

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux,
Représentée par son Maire, Alain Juppé
Dûment habilité à signer la présente convention par la délibération (date et référence de la décision/délibération),
Ci-dessous dénommée « La Ville de Bordeaux »
d'une part,

Et

L'association ABUL (association bordelaise des utilisateurs de logiciels libres)
Association loi de 1901 dont le siège est 1, place de la République à Saint-Médard en Jalles (Gironde),
Représentant légal Jean-François Nifenecker, Président, dûment habilité à signer la présente convention,
Ci-dessous dénommée « L'ABUL »
d'autre part,

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes

Préambule

Les Rencontres Mondiales du Logiciel Libre (RMLL) sont chaque année l'occasion de rassembler les acteurs du Libre et les utilisateurs. Environ 5000 visiteurs ont fréquenté l'édition 2009 à Nantes au cours des cinq jours de manifestation. Ils sont venus se former et s'informer grâce à plus de 300 conférences, ateliers et tables rondes ainsi qu'un village associatif de 1000 m². Cette manifestation prend de l'ampleur chaque année. Ainsi, lors de chacune des deux dernières éditions, la fréquentation a augmenté de 20%.

Les valeurs du logiciel Libre se fondent sur la publication du code source et sur les droits qui y sont associés, en particulier celui de le modifier et de l'adapter. Ces valeurs ont pour nom coopération, mutualisation et solidarité. Elles débouchent sur le partage du savoir qui induit des bénéfices importants pour les individus et pour la collectivité : enrichissement et progrès, appropriation, autonomie et indépendance. Ceci est notamment permis par le développement de la Licence Publique Générale (GPL) qui garantit, par le droit d'auteur, le droit au partage.

La onzième édition des RMLL aura lieu du 6 au 11 juillet 2010. Cette édition des RMLL va profiter de la dynamique régionale autour du Libre grâce au tissu associatif des Groupes d'Utilisateurs de Logiciels Libres (GULL) et autres associations concernées par le Libre dans ses composantes tant informatiques que culturelles.

La manifestation est organisée autour de sept axes : Technique, réseaux, sécurité, développement ; Loisirs, Culture, Arts, libre diffusion ; Économie sociale et solidaire – Développement durable ; Accessibilité et handicap ; Sciences, Éducation, Éducation populaire ; Entreprises et Logiciel Libre ; Politiques publiques. Ces rencontres seront l'occasion de découvrir de nouveaux outils (applications, matériels), de faciliter le développement d'applications libres, d'échanger sur la sécurité informatique, sur les réseaux, les systèmes embarqués. Ce seront aussi des moments de démonstrations autour des jeux libres, du graphisme, des pratiques éducatives, de l'éducation populaire et des usages. Une place importante est également réservée à l'économie sociale et solidaire, au développement durable et à la culture et à l'art libres.

La Ville de Bordeaux apporte son soutien à l'association ABUL pour l'organisation du week-end de conclusion des « Rencontres Mondiales du logiciel Libre 2010 » : les journées du samedi 10 et du dimanche 11 juillet seront plus particulièrement dédiées au grand public et, pour atteindre cet objectif, la ville de Bordeaux met à disposition un espace sur les quais et des locaux à l'Athénée municipal .

Article 1 - Objet de la convention

1.1 La Ville de Bordeaux a décidé de soutenir, selon les conditions établies dans la présente convention, que L'ABUL déclare connaître et accepter, l'action Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, lors de son week- end de clôture les 10 et 11 juillet 2010 à Bordeaux.

Article 2 - Mode de participation de la Ville de Bordeaux

2.1 La Ville de Bordeaux- s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'ABUL pour organiser la manifestation prévue au préambule

- l'espace sur les quais près du skate parc où seront installées 10 tentes pour héberger le village associatif ;
- la mise à disposition des réseaux électriques et télécoms (2 lignes RTC temporaires supports de l'ADSL) ;
- des locaux situés à l'Athénée Municipal (salles de conférence et de réunions) ;
- cette participation se fait sous réserve de tout cas de force majeure (sécurité, rupture de stock, etc).

2.2 La Ville de Bordeaux s'engage à fournir le personnel technique nécessaire pour l'aide au montage et à l'installation de la manifestation ainsi qu'à son démontage.

Article 3 - Mode de participation de l'ABUL

3.1 L'ABUL prend en charge l'organisation matérielle de la manifestation dans tout ce qui n'est pas prévu à l'article II, sans que cela soit exhaustif.

3.2 L'ABUL s'assure du gardiennage des lieux

3.3 L'ABUL s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité qui pourront être données par La ville de Bordeaux.

3.4 L'ABUL s'engage à faire parvenir à Ville de Bordeaux , avant le début de la manifestation, une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment par la possession ou l'exploitation de ses équipements propres, et de sa présence dans les locaux mis à sa disposition dans tous les cas où elle serait recherchée :

- à la suite de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, consécutifs ou non aux précédents, causés aux biens ou aux personnes se trouvant dans les locaux,
- à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme causés aux biens confiés, aux
- bâtiments, aux installations générales et à tous biens mis à disposition appartenant à la Ville.

3.5 A ce titre, l'occupant devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police destinée à garantir sa responsabilité notamment vis-à-vis des biens confiés, y compris les risques locatifs et le recours des voisins et des tiers. Cette police devra prévoir :

- Pour la garantie Responsabilité Civile vis à vis des tiers :
- une garantie à concurrence de 7 623 000 € par sinistre et par an pour les dommages corporels,
- une garantie à concurrence de 1 525 000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.
- Pour la garantie Responsabilité Civile vis-à-vis de la Ville de Bordeaux, y compris les risques locatifs :
- une garantie à concurrence de 458 000 € par sinistre pour les risques incendie, explosion,
- dégât des eaux, etc.

3.6 Pour leur part, la Ville et ses assureurs subrogés renoncent à tout recours contre l'occupant au-delà de ces sommes.

3.7 L'ABUL souscrira pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'il serait fondé à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

Article – 4 Communication

4.1 L'ABUL s'engage, à mentionner le soutien de la Ville de Bordeaux sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication, qu'ils soient « on line » ou « off line », en respectant la charte graphique de la Ville.

4.2 L'ABUL s'engage également à faire mention du soutien de la Ville dans ses rapports avec les médias. Un plan médias sera fourni à la Ville ainsi qu'une revue de presse.

4.3 La Ville devra être informée par L'ABUL de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet du partenariat. Cette obligation d'information prendra la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Maire l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par L'ABUL.

4.4 La Ville de Bordeaux pourra en outre faire savoir qu'elle soutient les RMLL 2010 via ses moyens de communication et les médias externes.

4.5 La Ville de Bordeaux sera conviée à participer à l'ouverture des RMLL et sera intégrée à la programmation au travers de ses politiques en lien avec la thématique des RMLL.

4.6 Une valorisation du territoire bordelais sera assurée sur le site web des RMLL contenant des informations touristiques (conseils et liens) afin que les participants et leurs

accompagnateurs puissent ainsi en profiter pour découvrir le patrimoine bordelais. Des informations leurs seront aussi fournies dans le kit d'accueil qui est remis à chaque participant à leur arrivée : plan, informations touristiques mais aussi tous documents permettant d'illustrer le dynamisme de la Ville.

Article 5 - Modalités de contrôle

5.1 La Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect des engagements par L'ABUL.

5.2 L'ABUL s'engage, pour l'exécution de l'article précédent, à donner au personnel de la Ville ainsi qu'aux personnes mandatées par elle un droit d'accès approprié aux sites, locaux ou siège de l'organisme bénéficiaire.

5.3 Il s'engage à fournir à la Ville une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Article 6 - Durée de la convention

6.1 La présente convention est prévue pour la durée de la manifestation, y compris les montages et démontages.

Article 7 - Modification de la convention

7.1 Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 8 - Résiliation de la convention

8.1 En cas de force majeure, la présente convention pourra être résiliée de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai de quinze (15) jours, sans contre partie financière.

8.2 La Ville de Bordeaux conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

8.3 La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

Article 9 - Litiges

9.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

9.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation des tribunaux siégeant à Bordeaux

Article 10 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention

Article 11 - Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :
Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33000
Bordeaux
Pour L'ABUL, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux

Pour l'ABUL, Jean-François Nifenecker	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire, Alain Juppé
--	---

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la volonté de promouvoir une « Cité Digitale » nous vous proposons de signer une convention de partenariat avec l'association à but non lucratif « ABUL » qui organise la 11^{ème} édition des Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, RMLL.

Il s'agit d'un cycle de conférences autour du logiciel libre. Elles seront l'occasion de promouvoir les valeurs que sont la coopération, la mutualisation et la solidarité.

Cet événement se déroulera dans les locaux de l'Athénée Municipal et sur les quais de Bordeaux les samedi 10 et dimanche 11 juillet.

L'événement propose conférences, ateliers et tables rondes ainsi qu'un village associatif de 1000 m².

En 2009 à Nantes l'événement avait rassemblé près de 5000 visiteurs.

M. le MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je souhaiterais profiter de cet délibération sur les logiciels libres pour interpeller les services et pour connaître si possible les types d'applications que les services municipaux utilisent en logiciels libres.

Ce n'est pas la première fois que je vous interpelle sur l'intérêt de l'utilisation des logiciels libres dans la collectivité. Il se trouve que ça reste pour l'instant relativement épisodique. Donc j'aimerais que les services me fassent un peu le point sur ce qui est proposé notamment dans les écoles.

En effet, quand on sait que lorsque les enfants se connectent avec un ordinateur de la mairie il s'ouvre la plupart du temps sur Windows, malheureusement. Ce serait bien qu'ils puissent connaître d'autres univers et d'autres mondes, ce que permettent les logiciels libres.

J'incite tous les élus de ce Conseil à aller à cette rencontre. Il s'apercevront de l'intérêt de faire peut-être autrement. Un autre monde est possible. Il commence, surtout en Informatique, par les logiciels libres.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour compléter l'information de M. DUCHENE.

Il faut souligner qu'il y aura à peu près 300 conférences et que la plupart d'entre-elles auront lieu à (?). Le monde de la recherche universitaire est particulièrement investi. Il faut savoir que ces Rencontres Mondiales du Logiciel Libre ont été imaginées et instituées à Bordeaux par l'Association ABUL, l'Association Bordelaise des Utilisateurs du Libre.

Il faut noter qu'elle convoque plus de 55 nationalités, que ce soit des chercheurs, des philosophes ou des ingénieurs. C'est l'occasion de discuter bien sûr du logiciel en tant que tel, mais plus globalement de la philosophie qui inspire au partage numérique qui tourne autour de ce monde du libre.

De mon point de vue les discussions que nous avons aujourd'hui sur le logiciel libre ce sont celles qui pouvaient se tenir sur le développement durable il y a une dizaine d'années.

C'est-à-dire que je pense qu'il y a véritablement un pari à faire, et je pense que l'implication de la Mairie de Bordeaux en termes de prêt de salles et de mise à disposition des quais est une chose très importante.

Je voulais mentionner également l'engagement de la CUB, du Conseil Général et du Conseil Régional qui pour plus de 120.000 euros s'engagent au côté de cette association, parce qu'il y a un vrai enjeu à mon avis sociétal à faire le pari des logiciels libres.

M. le MAIRE. -

M.DUCHENE vous voulez rajouter quelque chose ?

M. DUCHENE. -

Rien de particulier, Monsieur le Maire, sinon que les services de la Ville participeront bien sûr à ces rencontres du logiciel libre. Ils s'interrogent eux aussi sur l'utilisation de ce type de logiciel.

Nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. le MAIRE. -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100342

**Société des grands garages et parkings de Bordeaux S.G.G.P.B.
Rapport d'activité et financier de l'exercice 2009. Information
du Conseil Municipal.**

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.) est une S.A.E.M.L. détenue à 65 % par la ville de Bordeaux.

Cette société a en charge, par convention avec la Ville de Bordeaux, l'exploitation des parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine. Elle est également titulaire, depuis septembre 2005, de la délégation de service public du parc de stationnement de proximité des allées de Chartres, allées de Bristol, sur la place des Quinconces.

Les contrats de délégation de service public arrivent à leur terme au 31 décembre 2010.

Une convention a été signée le 2 novembre 2009 avec la société INCITE pour l'exploitation d'un parc à vélos de 48 places situés rue Bouquière à Bordeaux.

1 / Les comptes de l'exercice 2009

Le chiffre d'affaires de SGGPB atteint 2 083 203 € en 2009 contre 2 035 013 € en 2008 (+2.37%). Il regroupe trois segments d'activités :

- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » est en légère diminution de -0.07% entre 2008 et 2009. Cette évolution cache des disparités entre les parcs gérés :
 - Progression de 12.1% du chiffre d'affaires aux allées de Chartres.
 - Le parking Victor Hugo quant à lui connaît une diminution du nombre d'abonnés de -7.03% (soit 56 abonnés) du fait des travaux de peinture réalisés en cours d'année.
- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » est sur une tendance haussière, que ce soit à Victor Hugo (+ 5.02%) ou aux allées de Chartres (+ 3.08%). Cependant le nombre d'entrées sur les allées de Chartres a diminué de 983 (-0.96%) du fait de l'évolution du stationnement sauvage sur l'esplanade des Quinconces.
- Les prestations annexes intègrent l'exploitation des péages de Mérignac, la convention avec la Ville de Bordeaux relative à l'exploitation du parc situé sous la patinoire et la surveillance de 25 parcs extérieurs à la CUB (Reims, Macon, Montluçon, Bergerac, ...).

Les charges d'exploitation ont globalement diminué de 31.35% par rapport à 2008 (1 818 108 € en 2009 contre 2 648 444 € en 2008). Cette diminution est liée aux importants travaux réalisés en 2008 et à l'interruption, pour des raisons techniques, des travaux en 2009 sur Victor Hugo. En effet, des travaux étaient prévus au budget 2009 mais un litige actuellement en cours a stoppé la poursuite des travaux (zone de circulation niveau 1 devenue dangereuse).

La masse salariale a progressé de 22 486 € atteignant 620 785 € au 31/12/2009.

Le résultat d'exploitation après dotations et réintégrations des provisions de travaux devient bénéficiaire de 834 756 € contre un résultat déficitaire de -88 744 € en 2008.

Le résultat d'exploitation hors travaux est de 479 221 € en 2009 contre 453 293 € en 2008.

Le résultat net après impôts est de 651 133 € en 2009 contre 299 466 € en 2008.

2 / Distribution de dividendes

Séance du lundi 28 juin 2010

L'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration a décidé la distribution de dividendes aux actionnaires pour un montant global de 685 109.52 € soit un dividende par action de 20.08 €.

3 / Le budget pour 2010

Le budget 2010 est bâti sur une hypothèse de diminution de chiffre d'affaires : 2,06 M€ prévu contre 2,083 M€ réalisé en 2009. Le programme de travaux s'intensifie, avec des entretiens et réparations à hauteur 950 K€ (247 K€ en 2009). Ces deux hypothèses cumulées expliquent le recul du bénéfice prévisionnel à 213 K€.

4 / Le programme de travaux

En 2009, deux appels d'offres avaient été lancés pour la rénovation et les aménagements du parc de stationnement Victor Hugo. Les marchés ont été attribués fin 2009 pour un montant global de 380 736 € HT.

En 2010, des travaux sont également planifiés sur le parc des Allées de Chartres à savoir la création d'une sortie sur les Allées de Bristol ainsi que la réfection des voiries.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le présent rapport d'activité.

ANNEXE : Soldes Intermédiaires de Gestion

en euros	2009	2008
Prestations de services	2 083 203	2 035 013
Chiffre d'affaires	2 083 203	2 035 013
Achats de matières premières	5 526	5 246
Autres achats et charges externes	595 443	919 577
Valeur ajoutée	1 482 234	1 110 190
Impôts et taxes	43 171	49 073
Charges de personnel	620 786	598 299
Excédent brut d'exploitation	818 277	462 818
Autres charges d'exploitation	431 329	515 470
Autres produits d'exploitation	0	0
Dotation amortissements et prov.nette des reprises	-447 808	36 092
Résultat d'exploitation	834 756	-88 744
Produits financiers	46 623	217 338
Charges financières	50	4 804
Résultat financier	46 573	212 534
Résultat courant avant impôt	881 329	123 790
Produits exceptionnels	105 775	327 957
Charges exceptionnelles	10 223	1 895
Résultat exceptionnel	95 552	326 062
Impôts société	325 748	150 386
Résultat de l'exercice	651 133	299 466
Résultat / Chiffre d'affaires	31,3%	14,7%

Rapport d'activité de l'exercice 2009

Chiffre d'affaires

Clientèle abonnée

	2009		2008		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés	Chiffre d'affaires	Nombre d'abonnés
Victor Hugo	525 550	741	559 614	797	-6.09%	-7.03%
Alsace Lorraine	98 016	108	97 341	110	0.69%	-1.82%
Chartres	303 120	390	270 397	381	12.10%	2.36%
Total € HT	926 686	1 239	927 352	1 288	-0.07%	-3.80%

Le nombre d'abonnés au 31 décembre constitue plus une indication qu'une donnée économique. Pour le parc Victor Hugo, les demandes d'abonnement ont été réduites compte tenu des travaux de peinture en fin d'année, le parc n'est pas saturé. Le parc Alsace Lorraine, exclusivement réservé aux abonnés est complet sur la période. Le parc de Chartres au niveau des abonnés a progressé en 2009 de 12.10 %. La baisse sur Victor Hugo et Alsace-Lorraine est compensée en partie par la progression du parc des Allées de Chartres, le chiffre d'affaires des abonnés global est donc en légère baisse de -3.80 %.

Clientèle horaire

	2009		2008		Progression en %	
	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées	Chiffre d'affaires	Nombre d'entrées
Victor Hugo	670 782	190 644	638 713	182 519	5.02%	4.45%
Chartres	420 579	101 656	407 996	102 639	3.08%	-0.96%
Total € HT	1 091 361	292 300	1 046 709	285 158	4.27%	2.50%

Le chiffre d'affaires horaire global s'élève à 1 091 361 € en 2009 pour 1 046 709 € en 2008 soit + 4.27 %. Cette hausse est due à une progression de la fréquentation sur le parc Victor Hugo malgré le gel de 110 places de stationnement sur les mois de novembre et décembre 2009 pour les travaux de réfection de peinture. La fréquentation du parc des Allées de Chartres reste stable entre 2008 et 2009.

Le paiement par cartes bleues représente toujours une part très importante du mode de paiement : il représente 66 % des moyens de paiements.

Chiffre d'affaires total au 31 décembre 2009

Le chiffre d'affaires global de la Société abonnés et horaires évolue ainsi :

Chiffre d'affaires	2009		2008		Variation en %
		% de CA		% de CA	
Abonnement	926 686	46%	927 352	47%	-0.07%
Horaires	1 091 361	54%	1 046 709	53%	4.27%
Total € HT	2 018 047	100%	1 974 061	100%	2.23%

Le chiffre d'affaires du 01 janvier au 31 décembre 2009 est hausse de 2.23% soit de + 43 986 € par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2008.

Chiffre d'affaires issu de prestations annexes

Le chiffre d'affaires total englobe les prestations de services d'activités annexes pour le compte de :

- o **Mairie de Mérignac**, par marché du 22 janvier 2009, relatif à l'exploitation et l'entretien des péages (horodateurs de surface sur le territoire de la Ville de Mérignac) pour 26 485 HT.
- o **Mairie de Bordeaux**, convention du 1 octobre 1997, de prestations de services pour l'exploitation du parc de l'îlot 4 situé sous de la patinoire, maintenance des équipements, télésurveillance, contrôle d'accès et nettoyage pour 25 044 € HT.
- o **SAGS**, convention de prestation, du 1^{er} mai 2004, pour la surveillance de 13 parcs de La Ville de Reims, 1 parc à Oyonnax, 1 parc à Macon, 1 parc à Montluçon, 2 parcs à Bergerac, la nuit et le week-end pour 8 100 € HT
- o **Divers refacturation** 5 524 € HT.

Le total du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2009 est de 2 083 202.99 €. En 2008, son montant était de 2 035 012.94 €.

Parc des Allées de Chartres

La Mairie de Bordeaux par contrat d'affermage du 23 décembre 2008, nous a confié la gestion du parc des Allées de Chartres pour 2 années à compter du 1^{er} janvier 2009.

Rapport de gestion de l'exercice

Les comptes ont été établis selon les mêmes méthodes d'évaluation et de comptabilisation que les années précédentes.

Les recettes de gestion

Les recettes tirées de l'exploitation s'élèvent à 2 083 202,99 € en 2009, contre 2 035 012,94 € en 2008.

Le chiffre d'affaires des abonnements est de 926 687,56 € en 2009 contre 927 352,74 € en 2008

Le chiffre d'affaires des horaires s'établit à 1 091 361,71 € en 2009 contre 1 046 710,21 € en 2008

Les perspectives d'avenir

La fréquentation du parc Victor Hugo malgré les travaux a progressé.

La politique de délivrance d'abonnement est maintenue. L'objectif prioritaire étant d'optimiser l'occupation des places de stationnement.

Les locations d'emplacements du parc Alsace Lorraine répondent à toutes les demandes.

Malgré la conjoncture le chiffre d'affaires global 2009 de la société a progressé de 2.37% par rapport à 2008.

Les dépenses de gestion hors taxes

Les achats de matières et autres approvisionnements passent de 5246 € pour l'exercice 2008 à 5526 € en 2009

Les autres achats et charges externes passent de 919 577 € pour 2008 à 595 442 € pour 2009.

Le poste traitements et salaires s'élève à 398 667 € en 2008 contre 408 905 € en 2009.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 199 632 € en 2008 contre 211 880 € en 2009, incluant la couverture retraite des salariés GGPBX et BPA dans le cadre de l'article 83 du CGI.

Le total des charges d'exploitation pour l'exercice est de 1 818 108 € en 2009 contre 2 648 444 € en 2008, la diminution provient des travaux 2009 qui sont de 100 839 € contre 512 037 € en 2008.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2009 après les dotations et réintégrations des provisions de travaux 2009 est de 834 765 €, contre -88 744 € en 2008.

Le résultat brut d'exploitation 2009, sans prise en compte des travaux (réalisés et variations de provisions) est de 479 221 €, contre 453 293 € en 2008. Il s'analyse de la façon suivante :

	2009	2008	2007
Résultat d'exploitation	834 765	- 88 744	199 695
+ Travaux réalisés	100 839	512 037	325 394
+ Variation de provisions sur travaux	- 456 383	30 000	- 152 000
Résultat d'exploitation hors travaux	479 221	453 293	373 089

Le résultat courant avant impôt s'établit à 881 328 €

Le résultat exceptionnel passe de 326 063 € en 2008 à 95 552 € en 2009 le repli est du à des provisions antérieures qui ont été réintégréées en 2008.

Le résultat net après impôt est de 651 133 € en 2009, contre 299 466 € en 2008 en nette progression.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des dispositions de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives aux informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients, la décomposition à la clôture de l'exercice 2009 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

0 à 30 Jours	Plus de 90 jours	Débiteurs
35 160	49 726	32
41 %	59 %	0%

Le dépassement de délai (fournisseurs à plus de 90 jours) concerne des litiges en cours.

Capital social et situation nette

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres de la société sont de 3 093 029,50 € pour un capital social de 520 135,71 €. Ils sont en progression par rapport au 31 décembre 2008, représentant le résultat net de l'exercice 2009 pour 651 133 €.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 651 133 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

à la réserve légale, à concurrence de	6 550.48 €
à la distribution de dividendes aux actionnaires à concurrence de	644 582.52 €

Par ailleurs, nous vous proposons de décider de distribuer aux actionnaires, une somme de 40 527 € à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Le montant global des dividendes distribués s'élèverait à 685 109.52 €. Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende par action de 20.08 €.

Ce dividende serait éligible à la réfaction de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques, soit :

distribution de dividendes d'un montant de 20 120.16 € éligible à la réfaction de 40 %.
et distribution de dividendes d'un montant de 664 989.36 € non éligible à la réfaction de 40 %.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Distribution globale	Distribution éligible à l'abattement de 40 %	Distribution non éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2008	Néant	-	-
31 décembre 2007	Néant	-	-
31 décembre 2006	Néant	-	-

M. DUCHENE. -

Cette délibération concerne les Grands Garages. C'est le rapport d'activité et financier habituel pour l'exercice 2009.

M. le MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

On s'aperçoit avec ce rapport que la société Grands Garages et Parkings renoue avec les bénéfiques et par contre coup la rémunération des actionnaires avec des actions à 20 euros.

Mais cela se réalise avec la baisse du nombre d'abonnés et l'augmentation des tarifs horaires. La société dit que ça ne pénalise pas les abonnés, mais je considère que ça ne va pas tout à fait dans le sens de la politique de la Communauté Urbaine.

M. le MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Je veux juste signaler que je ne participe pas au vote, étant, comme d'autres, administrateur de la société des Grands Garages.

M. le MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Je tiens à intervenir sur cette délibération. Il n'y a pas de vote puisque c'est une information qui nous est apportée par Michel DUCHENE.

Je voudrais simplement réaffirmer la position que j'ai prise en Conseil d'Administration en votant contre la distribution des dividendes qui va être faite auprès des actionnaires.

Vu le contexte économique actuel que rencontrent les usagers et les familles au quotidien, il aurait été intéressant d'étudier et de proposer l'aménagement de tarifs spécifiques pour les résidents de proximité, voire même pour les chalands.

M. le MAIRE. -

Merci. 881.329 euros de résultat brut d'exploitation. C'est confortable. On peut évidemment envisager d'en redistribuer une partie aux usagers en baissant les tarifs, mais on pourrait aussi songer à investir parce qu'on manque beaucoup de parkings de proximité dans Bordeaux.

Il ne serait pas complètement absurde que cette société investisse dans des parkings de proximité. Non pas pour les rendre gratuits, conformément au rêve de M. RESPAUD, parce qu'il n'y a plus de villes où le stationnement sur voirie est gratuit, mais pour présenter une offre acceptable.

Donc pas de vote puisque c'est une simple information.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL